

Sorties scolaires

Encadrement minimal

(au 1^{er} septembre 2023)

Type de sortie	élémentaire	maternelle
Sortie scolaire de	l'enseignant seul	-jusqu'à 16 élèves : deux
proximité (sortie ne	(transport en car	adultes dont l'enseignant
dépassant pas la demi-	spécialement affecté	de la classe
journée de classe)	possible)	- au-delà 16 élèves : un
		adulte supplémentaire
		pour 8 élèves
Sortie scolaire obligatoire	- jusqu'à 30 élèves : deux	- jusqu'à 16 élèves : deux
(sortie ne dépassant pas	adultes dont au moins un	adultes dont l'enseignant
l'amplitude horaire de la	enseignant enseignant	de la classe
journée d'enseignement,	- au-delà de 30 élèves :	- au-delà 16 élèves :un
la pause méridienne	un adulte supplémentaire	adulte supplémentaire
pouvant être entièrement	pour 15 élèves	pour 8 élèves
incluse)		
Sortie scolaire facultative	- jusqu'à 30 élèves : deux	jusqu'à 16 élèves : deux
(toute sortie scolaire non	adultes dont au moins un	adultes dont l'enseignant
obligatoire)	enseignant enseignant	de la classe
	- au-delà de 30 élèves :	- au-delà 16 élèves : un
	un adulte supplémentaire	adulte supplémentaire
	pour 15 élèves	pour 8 élèves
Voyage scolaire (sorlie	jusqu'à 24 élèves : deux	jusqu'à 16 élèves : deux
avec nuitée(s), toujours	adultes dont au moins un	adultes dont l'enseignant
facultative)	enseigna <mark>nt</mark>	de la classe
	- au-del <mark>à de 24 élève</mark> s :	- au-delà 16 élèves : un
	un adult <mark>e supplémen</mark> taire	adulte supplémentaire
	pour 12 él <mark>èves</mark>	pour 8 élèves

A noter:

- Si une sortie scolaire implique des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire, seuls les taux d'encadrement à l'école maternelle s'appliquent.
- Dans le cadre du cycle 3, certaines sorties scolaires sans nuitée peuvent concerner des élèves de niveau élémentaire et des élèves collégiens : seuls les taux d'encadrement à l'école élémentaire s'appliquent.